

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/086/AGE

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'exclusion dans le cadre d'une quatrième répartition.

2025-272-DGAJS-DSAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions. Il est ainsi proposé de procéder à une quatrième répartition de subventions pour l'année 2025 pour un montant total de 295 500 Euros (deux cent quatre vingt quinze mille cinq cents Euros) dont 130 000 Euros (cent trente mille Euros) concernant les associations de notre secteur.

A travers cette quatrième répartition la municipalité soutient des projets visant l'aide alimentaire, la lutte contre l'isolement des personnes âgées isolées et l'intégration des personnes étrangères.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux associations concernant notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une quatrième répartition de droit commun :

Numéro de dossier	Association	Objet	lieu	Montant proposé
<u>09845</u>	<u>ACTION CONTRE LA FAIM</u>	<u>Accès aux droits, lutte contre la pré- carité alimentaire</u>	<u>Tout Marseille</u>	<u>10 000</u>
11282	BENENOVA	samedibien, journées de promotion du bé- névolat auprès des acteurs de l'inclusion	Tout Marseille	8 000
11442	EKO !	Low-tech & Réfugiés	Tout Marseille	5 000
09770	ESF SERVICES	Soutien personnes âgées - Accompagne- ment social personnalisé pour personnes âgées très isolées et en grande précarité	Tout Marseille	5 000
10452	FONDATION INFIRMERIE PROTESTANTE DE MARSEILLE- HOPITAL AMBROISE PARE- HOPITAL EUROPEEN	Projet Assab	Tout Marseille	5 000
11100	FOOD SWEET FOOD	Organisation du Refugee Food Festival Marseille	Tout Marseille	7 000
10732	GUINEE A MARSEILLE	Accueil et accompagnement des ouest-africains primo-arrivants	Tout Marseille	10 000
11216	JUST	Régisseur social mobile en soutien à l'accès aux droits fondamentaux des réfugiés et primo-arrivants en situation de grande précarité	Tout Marseille	16 000

10410	KIPAWA	Accompagnement des personnes exilées vers l'inclusion dans la société	Tout Marseille	10 000
11357	LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	Proposition de repas mensuels pour personne en situation d'exclusion	13012	5 000
09807	MEDIANCE13	Fonctionnement seniors	Tout Marseille	5 000
09695	RAMINA	Insertion des mineurs non accompagnés	Tout Marseille	5 000
11168	RESEAU SANTE MARSEILLE SUD	Médiation sociale et accès aux droits des auprès des publics les plus exclus afin de faciliter et favoriser leur intégration et leur inclusion sociale.	Tout Marseille	10 000
11170	RESEAU SANTE MARSEILLE SUD	Accompagnement vers l'accès au loge- ment et à l'hébergement	Tout Marseille	4 000
08371	SECOURS CATHOLIQUE	Lutte contre les précarités alimentaires	Tout Marseille	5 000
10807	SINGA	Renforcer les actions sociales et culturelles au sein de la communauté SINGA Marseille	Tout Marseille	6 000
11134	SOLINUM	Déploiement de Soli- guide - Cartographie des structures de l'ac-tion sociale sur Marseille	Tout Marseille	4 000
06234	VENDREDI 13	Fonctionnement	Tout Marseille	5 000
09861	VRAC	Fonctionnement	Tout Marseille	5 000

ARTICLE 2 La dépense d'un montant total de 295 500 Euros (deux cent quatre-vingt quinze mille cinq cents Euros) dont 130 000 Euros (cent trente mille Euros) concernant les associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024, sur les imputations suivantes : chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations de notre secteur citées à l'article 1

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**